



Note de présentation du compte administratif 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur (c'est-à-dire le Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (Restes à réaliser).

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion, ce dernier venant donner une vision patrimoniale précise de la collectivité.

La municipalité s'est fixée comme objectif une gestion rigoureuse et efficiente des finances de la commune, afin de pouvoir continuer à dégager une capacité importante d'investissement :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement
- Poursuite du désendettement de la commune (pas d'emprunt en 2016)

Il s'agit de mener une recherche constante de baisse des dépenses et d'optimisation des recettes, sans pour autant augmenter les taux d'imposition.

Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les dépenses de fonctionnement

	2015	2016	Observations
Chapitre 011 : Charges à caractère général	23 474,12	24 381,01	Achats et frais divers, impôts, taxes, entretiens, assurances, loyer copieur, fêtes et cérémonies... <i>(augmentation de 3,72 %)</i>
Chapitre 012 : Charges de personnel et assimilés	51 687,76	56 076,05	Salaires et charges des agents municipaux et autres prestations liées au personnel <i>(augmentation de 8,49 %)</i>
Chapitre 014 : Atténuation de produits	25 123,00	25 123,00	Reversement sur FNGIR
65 : Autres charges de gestion courante	148 898,98	145 744,47	Indemnités dues aux élus, participations obligatoires <i>(diminution de 2,12 %)</i>
66 : Charges financières	9 908,70	8 444,00	Intérêts des emprunts <i>(diminution de 14,78 %)</i>
67 : Charges exceptionnelles	656,57	0,00	Reversement cotisation CNRACL (part salarié)
TOTAL DEPENSES REELLES	259 749,13	259 768,53	<i>Différence de + 19,40 €</i>

Pour les dotations aux amortissements (Opérations d'ordre 042) : 5 132,87 € en 2016 contre 5 131,00 € en 2015 qui s'équilibre avec le 040 en recettes d'investissement.

b) Les recettes de fonctionnement

	2015	2016	Observations
Chapitre 013 : Charges à caractère général	2 906,68	0,00	Remboursement cotisation CNRACL (totalité régul.)
Chapitre 70 : Produits des services	4 952,27	1 665,82	Vente d'herbe, Concessions cimetière, RODP, part. Com Com fauchage <i>(Diminution de 66,36 % : le fauchage 2016 sera régularisé sur 2017 et il y a eu 1 675 € d'achat concession cimetière en 2015 contre 200 € en 2016)</i>
Chapitre 73: Impôts et taxes	157 784,00	155 862,00	Taxes foncières et d'habitation, CVAE et IFER <i>(Diminution de 1,22 %)</i>
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	130 626,80	127 282,39	DGF, Dotations, attributions, participations, compensations <i>(Diminution de 2,56 %)</i>
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	1 590,00	0,00	Fond d'amorçage 2014/2015 (reversé au SIVOM). <i>Depuis 2016 il est versé directement au SIVOM</i>
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	1 522,18	814,46	FNC du SFT, frais élections, autres produits <i>(Diminution de 46,49 % : avoir CNRACL perçu en 2015)</i>
TOTAL RECETTES REELLES	299 381,93	285 624,67	<i>Différence de - 13 757,26 €</i>

Les taux des quatre taxes locales restaient identiques pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation :	17,21 €	Foncier non bâti :	35,03 €
Foncier bâti :	21,02 €	C.F.E :	22,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les principales opérations réalisées sur l'année 2016 :

- Matériel informatique de la Mairie	580,00 €
- Tableau d'affichage du cimetière	747,25 €
- Achat de 2 abris de bus en bois + corbeilles	3 286,80 €
- Mise en place de la vidéo protection	18 593,92 €
- Concession logiciel Cosoluce	394,30 €

Le capital des emprunts a été remboursé à hauteur de 30 140,30 € contre 62 201,60 € en 2015 (en 2016 il n'y a plus le préfinancement de la TVA du bâtiment et du tracteur, de plus l'emprunt de l'assainissement pluvial CD53 s'arrête en janvier 2016)

Les subventions d'investissement :

- De l'Etat (au titre de la DETR) :	5 094,60 €
- De l'Etat (au titre de la réserve parlementaire) :	8 490,00 €

Autres recettes d'investissements :

- FCTVA : 1 822,30 € contre 29 404,07 € en 2015 (les investissements étaient plus importants en n-2)
- Taxe d'aménagement : 4 495,95 € contre 11 257,92 € en 2015

Le Maire,
Frédéric TIHL.

